Image not found or type unknown

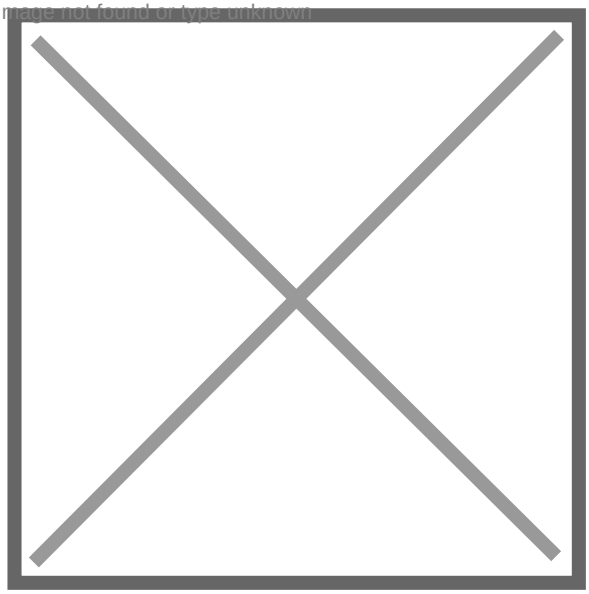

Réduction du préavis à un mois

Par **corazon**, le **09/10/2014** à **14:12**

Bonjour,
Je viens de louer mon appartement il y environ 4 semaines à un couple. Ils viennent de m'annoncer qu'ils vont quitter le logement car ils ont trouvé une maison. L'un des deux est au RSA et exige que le préavis soit réduit à un mois. Sachant qu'au moment de la signature du bail un locataire était en CDI et l'autre déjà au RSA,cela me permet-il de na pas leur accorder une préavis de mois? Merci d'avance pour votre réponse

Par **Lag0**, le **09/10/2014** à **15:49**

Bonjour,
La loi 89-462 prévoit bien le préavis réduit à un mois pour les bénéficiaires du RSA sans plus de précision.
Si le bail est aux 2 noms du couple (ou si c'est un couple marié), si l'un est bénéficiaire du RSA, ils ont bien droit au préavis réduit.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés